



Epinal, le - 8 SEP. 2023

Bureau de l'Environnement

**Compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site  
de l'installation de traitement et de valorisation de déchets non dangereux  
de Villoncourt du lundi 04 septembre 2023**

La commission de suivi de l'installation de traitement et de valorisation de déchets non dangereux de Villoncourt s'est réunie le lundi 04 septembre 2023, à 15h00, à la préfecture des Vosges sous la présidence de Monsieur David PERCHERON, secrétaire général de la préfecture des Vosges.

M. HUEBER, maire de Villoncourt avait souhaité que l'année 2023 soit également évoquée lors de cette CSS. Il a rencontré M. CRAUSER, responsable de l'activité stockage zone est, qui a pris en compte cette demande.

M. MOUGIN, chef du bureau de l'environnement, précise que les dates de CSS ont été décalées au 2ème semestre ces dernières années en raison de la pandémie COVID. La situation sanitaire s'étant améliorée, les réunions seront de nouveau programmées au cours du 1<sup>er</sup> semestre pour l'année 2024.

\*\*\*\*\*

**POINT 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion de la commission de suivi  
du 29 septembre 2022.**

Le compte rendu de la précédente réunion de la commission de suivi n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**POINT 2 : Présentation par l'exploitant du bilan annuel d'exploitation – Année  
2022**

Mme LINDEPERG, responsable SUEZ du site de Villoncourt, et M. CRAUSER présentent le bilan d'exploitation de l'année 2022 et pour partie celui de 2023.

Le tonnage des déchets acceptés est en baisse : Il est passé de 95 199 tonnes en 2021 à 52 495 tonnes en 2022. S'agissant de l'année 2023, 27 073 tonnes avaient été réceptionnées à la fin du mois de juillet.

M VILLAUME demande si cette baisse peut s'expliquer.

M CRAUSER précise que les travaux engagés ont eu un impact sur l'activité.

M. ANSEL, chef de l'unité départementale de la DREAL précise que la reprise d'activité de l'incinérateur de Rambervillers a également permis de réduire la quantité de déchets réceptionnés.

Est ensuite présentée la nature des travaux réalisés (2022 et 2023) ou à venir (2023) avec notamment la création de la zone Villoncourt 2.

M CRAUSER met en avant les performances relatives à la valorisation du biogaz sur le site et indique que la mise en service en décembre 2022 du nouveau moteur apporte un rendement à hauteur de 95 %.

Il est ensuite fait état des incidents (radioactivité, départs de feu, refus de déchets, déversement accidentel de lixiviats...) et plaintes (envols, odeurs ...) enregistrés en 2022 et 2023.

Un départ de feu en 2023 a nécessité l'intervention des pompiers bien que la surface concernée soit faible.

M. HUEBER précise que les pompiers ont mis 20 minutes pour arriver et que ce délai devrait pouvoir être réduit.

Mme BILDSTEIN demande si l'origine des incendies est connue.

M. CRAUSER explique que les départs rapides d'incendies ont principalement pour origine des fumigènes ou des batteries au lithium (qui ne devraient pas se retrouver sur se site). En cas d'incendie, la priorité est de l'éteindre mais il est ensuite difficile de connaître son origine.

Il ajoute que, suite aux échanges avec l'opérateur BOUYGUES, la fibre ainsi que des relais WiFi devraient prochainement être installés afin de bénéficier d'un réseau de meilleure qualité améliorant ainsi la réactivité en cas de sinistre.

M. CRAUSER indique que les signalements pour mauvaises odeurs sont en forte baisse et insiste sur la nécessité de contacter la société dès la perception d'une anomalie. Une réunion « jury de nez » est à planifier sur 2023.

M. CRAUSER revient également sur le déversement accidentel de lixiviats en février 2023 dans le ru de la Campagne. Il a rapidement été mis en place des bouchons d'argile (la pollution a quasiment pu ainsi être évitée) et un plan d'actions a été imposé par la DREAL.

Dans le cadre de ce sinistre qui a mis en évidence 3 dysfonctionnements cumulés, il est également précisé que des mesures correctives et investigations sont en cours ou à venir (étanchéité des fossés, identification de potentiels anciens drains agricoles par fluorescéine...).

Est ensuite évoqué le suivi environnemental : qualité des eaux, qualité des lixiviats et qualité de l'air.

Le maire de Villoncourt tient à remercier l'exploitant pour les précisions relatives aux événements survenus en 2023.

Enfin, il est fait une présentation de la poursuite d'activité avec la création de la zone Villoncourt 2 autorisée par arrêté du 23 juin 2023.

M CRAUSER précise que les travaux de terrassement devraient s'achever fin octobre, la démolition de l'ancienne ferme étant planifiée la semaine prochaine en privilégiant l'aspect valorisation et recyclage. Viendront ensuite la pose de la membrane et la réalisation du 2ème pont sur le premier semestre 2024.

Les travaux concernent une emprise de 13 ha (12ha +1) avec 9 lots identifiés et des prescriptions ont été imposées en raison du transfert de la mare et des compensations obligatoires relatives aux surfaces de zone humide, cet aspect ayant été traité avec un propriétaire privé.

\*\*\*\*\*

### **POINT 3 : Bilan de l'inspection des installations classées.**

M. ANSEL souligne la complétude du bilan présenté par l'exploitant.

Il rappelle que les services de l'inspection ont instruit la demande d'autorisation environnementale et d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée en 2022 et ayant abouti aux arrêtés d'autorisation de juin 2023.

Une visite d'inspection centrée sur les évolutions réglementaires liées à la loi AGEC a eu lieu le 16 novembre 2022. Aucune non-conformité ou anomalie significative n'a été relevée.

\*\*\*\*\*

### **POINT 4 : Questions diverses.**

M. HUEBER déclare ne pas avoir de réponse au courrier envoyé le 15 juillet dernier et co-signé avec 8 autres communes au sujet du risque incendie.

M. ANSEL répond que cette demande est en cours d'instruction et qu'une réponse sera prochainement apportée.

M. HUBER ajoute que la forêt qui encercle le site d'enfouissement oblige les secours à faire un détour en cas d'incendie. Ces aspects seront évoqués lors de la rencontre très prochaine avec le SDIS.

M. CRAUSER précise qu'il est envisagé de mettre en place des portails d'accès au site pour que les secours bénéficient d'un accès direct.

M. Jean-Luc WEBER, représentant la commune de Domèvre-sur-Durbion, rapporte qu'il avait été envisagé de mettre un portail sur le territoire de la commune de Domèvre-sur-Durbion.

M. CRAUSER explique qu'il s'agit d'une zone humide et que le projet doit donc être abandonné. Il explique également que les bassins de rétention d'eau sont surdimensionnés par rapport à ce qui est exigé par la réglementation. Les services de secours pourraient facilement se servir en eau en cas de besoin, sous réserve de ne pas desservir l'installation précise M ANSEL.

M. SARRAZIN, adjoint au maire de Badmenil-aux-Bois déclare être régulièrement soumis aux bruits des engins.

M. CRAUSER prend en compte la remarque mais précise que les « bip » de reculs sont en principe remplacés par des cris du lynx moins gênants.

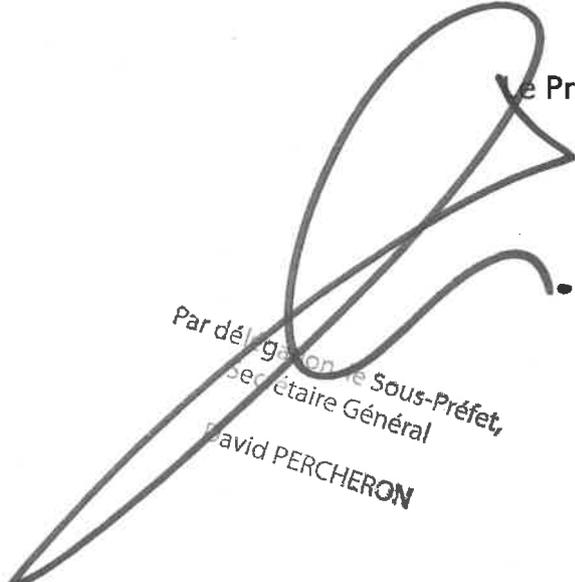
Mme GITZHOFER, représentant la commune de Sercoeur, fait mention de mauvaises odeurs qui peuvent nuire à l'attractivité touristique de la commune.

M. CRAUSER l'invite à signaler ces problèmes dès qu'ils sont ressentis afin de pouvoir les prendre en charge rapidement et efficacement.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de remarques ou de questions, la séance est levée à 16h00.

Le Président



Par délégation du Sous-Préfet,  
Secrétaire Général  
David PERCHERON